

## PROCES-VERBAL DU 10 JUIN 2024

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-quatre, le 10 juin, le Conseil Municipal de BENET  
en exercice : 27 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BENET,  
présents : 20 sous la présidence de Madame Camille FONTAINE, Maire.  
votants : 26

**Date de convocation** : 5 juin 2024

**Présents** : Mmes Marie-Christine BAUDRY- LOIGEROT, Laurence BURTIN, Camille FONTAINE, Danielle LAVAL-PELLERIN, Céline PELLETIER, Anny LUCAS, Valérie POUSSIN, Roselyne RABOUAN,

MM, Hervé AIRAUD, Dominique CATRIX, Joël CHOLLET, André COUTURIER, Daniel DAVID, Jean DIEUMEGARD Pascal DURANDEAU, Cédric GROSSIN, Georges MERCIER, Claude POLTEAU, Didier RECEGANT, Xavier SARRY.

**Absents avec pouvoir** :

Emmanuelle BOUIS qui a donné pouvoir à Danielle Laval-Pellerin,

Michèle BUFFETEAU qui a donné pouvoir à Daniel David

Marie-Luce MONMANEIX qui a donné pouvoir à Jean Dieumegard

Bruno LIGONNIERE qui a donné pouvoir à André Couturier

Lise BURGERMEISTER qui a donné pouvoir à Céline Pelletier

Sylvie MATHE GRIFFON qui a donné pouvoir à Xavier Sarry

**Absents** :

Nadine MARTIN

**Secrétaire de séance** : Didier Recegant

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 13 mai 2024
2. Compte rendu des décisions de la CCVSA

**Décisions du Maire** :

3. Compte rendu du Maire sur les décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T

**Finances** :

4. Tarifs périscolaires année 2024-2025
5. Adoption d'une convention relative aux travaux de mises en valeur des berges du canal de la Vieille Autise – IIBSN
6. Demande de subvention aide à l'ingénierie/ANCT - études skate-park
7. Demande de subvention aide à l'ingénierie/ANCT - études travaux cours d'école

8. Approbation du projet cour d'école maternelle et du plan de financement – demande de subventions
9. Modification des loyers des logements communaux

### **Marchés publics**

10. Adoption d'une convention de prestation de services avec Optimarché (restaurant scolaire)
11. Approbation de la procédure et lancement de la consultation pour la réalisation des travaux de rénovation du logement de Lesson
12. Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement des cheminements piétons dans le centre-bourg

### **Personnel :**

13. Renouvellement convention PEC

### **Divers :**

14. Questions diverses
- 

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 13 MAI 2024**

Le procès-verbal de la séance du 13 mai 2024 a été transmis aux membres du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal **ADOpte** à l'unanimité ce procès-verbal.

### **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Ajout à l'unanimité d'un point à l'ordre du jour : Convention prestation paie avec le CDG85

### **Compte rendu des décisions de la CCVSA**

- Problématique soulignée en l'absence sur la durée du policier intercommunal. Le deuxième agent étant ASVP, il ne peut remplir les mêmes missions.
- Piscine : les coûts d'investissements sont plus importants que ceux prévus mais le fonctionnement devrait se réguler les années suivantes. Conférence de presse organisée par la CCVSA mais presse absente.
- Conférence des maires sur le PLUi : il devrait être lancé.

### **Compte rendu du Maire sur les décisions prises conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T**

Le Maire rappelle la délibération du 8 juin 2020 donnant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de services qui peuvent être passés en la forme adaptée et jusqu'à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le Maire doit rendre compte des décisions prises à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal, le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises :

- N° 2024-25 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec la société Alyatis, pour la fourniture d'une licence Teams pour la visioconférence de la salle du Conseil Municipal pour un montant de **498.12 euros HT soit 597.74 euros TTC.**
- N° 2024-26 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise de Pompes Funèbres Martin, pour la fourniture d'une plaque commémorative en la mémoire d'Odette Roux, institutrice, résistance et Maire des Sables d'Olonne pour un montant de **496.25 euros HT soit 595.50 euros TTC.**
- N° 2024-27 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Lyreco France pour la fourniture de rayonnages pour les archives de la mairie pour un montant de **1 703.02 euros HT soit 2 043.63 euros TTC.**
- N° 2024-28 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec la société Sofareb, pour la fourniture d'une bâche incendie de 120m<sup>3</sup> qui sera installée rue du Moulin du Joug (à l'arrière du bâtiment du SDIS) permettant la couverture incendie de ce secteur pour un montant de **3 590.00 euros HT soit 4 308.00 euros TTC.**
- N° 2024-29 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec la société Alyatis, pour la fourniture, l'installation et la configuration de matériel permettant l'augmentation de la capacité du serveur informatique en matière de sauvegarde pour un montant de **1 302.34 euros HT soit 1 562.81 euros TTC.**
- N° 2024-30 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Prolians Vama Docks pour la fourniture d'un échafaudage pour l'atelier pour un montant de **1 338.50 euros HT soit 1 606.20 euros TTC.**
- N° 2024-31 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Pulsat pour la fourniture et l'installation d'un lave-linge pour le groupe scolaire pour un montant de **1 498.33 euros HT soit 1 798.00 euros TTC.**
- N° 2024-32 du 13 mai 2024 : La commune de Benet signe un contrat avec l'entreprise Ouestotel pour la fourniture d'un batteur mélangeur et divers autres matériels de cuisine pour le restaurant scolaire pour un montant de **1 080.00 euros HT soit 1 296.00 euros TTC.**

### **Objet n°66 : Tarifs des services périscolaires 2024-2025**

Mme le Maire propose au Conseil municipal d'actualiser les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025 suivant le détail ci-dessous :

#### **Garderie**

|                      | <b>Année 2023-24</b> | <b>Année 2024-2025</b> |
|----------------------|----------------------|------------------------|
| Matin                | 1,60 €               | 1,60€                  |
| Soir (jusqu'à 18h30) | 2,00 €               | 2,00 €                 |
| Au-delà (pénalité)   | 2,00 €               | 2,00 €                 |

|                         |     |     |
|-------------------------|-----|-----|
| Mercredi de 12h à 12h30 | 1 € | 1 € |
| Au-delà (pénalité)      | 1€  | 1€  |

Gratuité au 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé dans un établissement scolaire de Benet, sur production d'un justificatif

### **Service d'aide aux leçons de la garderie**

(mise en place à partir du 1<sup>er</sup> octobre les lundis, mardis et jeudis soirs par groupes d'au moins 12 enfants entre 17h et 18h) : Tarif au forfait de 36 € par trimestre, payable mensuellement (12 €), en supplément du tarif de la garderie.

### **Restaurant scolaire**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal le dispositif de soutien de l'Etat à l'instauration d'une tarification sociale des cantines dans les territoires ruraux fragiles, dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté. La commune de Benet reste éligible à ce dispositif qui permet l'obtention d'une aide de 3 € par repas pour la tranche la plus basse, ne devant pas excéder 1 € de tarification.

Tarification en fonction du quotient familial :

#### **Définition des tranches :**

- ✓ Tranche 1 : QF de 0 à 999 €
- ✓ Tranche 2 : QF de 1 000 à 1 299 €
- ✓ Tranche 3 : QF de 1300 à 1599 €
- ✓ Tranche 4 : QF à partir de 1600 €

|                                                             | Année 2023-2024                                                                                                                                                                                                             | Année 2024-2025                                                                                                                                                                                                             |
|-------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Elève de maternelle et de l'élémentaire                     | Prix au forfait (enfants inscrits au trimestre 4 jours par semaine payable mensuellement) :<br><br>- Tranche 1 : 1,00 €<br>- Tranche 2 : 2,20 €<br>- Tranche 3 : 3,20 €<br>- Tranche 4 : 3,50 €<br><br>Occasionnel : 3,60 € | Prix au forfait (enfants inscrits au trimestre 4 jours par semaine payable mensuellement) :<br><br>- Tranche 1 : 1,00 €<br>- Tranche 2 : 2,25 €<br>- Tranche 3 : 3,25 €<br>- Tranche 4 : 3,55 €<br><br>Occasionnel : 3,65 € |
| Personnel de service du restaurant scolaire, stagiaire, CDD | 2,60 €                                                                                                                                                                                                                      | 2,65 €                                                                                                                                                                                                                      |

|                                     |        |        |
|-------------------------------------|--------|--------|
| Enseignants et personnes autorisées | 5.00 € | 5,00 € |
|-------------------------------------|--------|--------|

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité:

**ADOpte** les tarifs des services périscolaires tels que définis ci-dessus.

### **Objet n°67 : Gestion de la végétation aquatique– convention avec l'IIBSN**

*La présente délibération annule et remplace la délibération n°41 du 16 avril 2024.*

Mme la Maire informe le Conseil municipal qu'à la demande de la commune, l'IIBSN a programmé des travaux de renaturation et de mise en valeur de la berge en rive droite et gauche du canal de la Vieille Autise en amont du pont de La Garenne (route D68A), moyennant une participation financière de la commune s'établissant à 60% du montant de la dépense hors taxe.

Le montant prévisionnel initial des travaux est de 47 082,00 € HT, soit 56 098,40 € TTC, comprenant :

- Zone n°1 : en rive droite sur 273 ml
- Zone n°2 : en rive droite sur 209 ml
- Zone n°3 : en rive gauche sur 20 ml

Le linéaire total des travaux est de 502 ml. La part de la commune de Benet est de 28 249,20 €, soit 60% du montant HT.

Elle propose d'adopter une convention avec cette Institution afin de fixer les modalités de cette intervention.

Le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette affaire.

Le Conseil municipal, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la Maire à signer la convention à intervenir avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise

### **Objet n°68 : Etude pour la création d'un skate-park à Benet – Demande de subvention auprès de la Banque des Territoires**

La Commune souhaite créer un skate-park qui sera implanté à proximité du complexe sportif de la commune. Ce nouvel équipement permettra de conforter l'offre d'infrastructures sportives déjà existante. La pratique du skateboard est aujourd'hui en plein développement, ce skate-park permettra aux passionnés de sports de glisse comme aux débutants, de disposer d'un équipement accessible à tous.

Pour mener à bien ce projet, la commune a besoin de réaliser une étude. Cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 9 000 € HT.

Madame le Maire précise que la Commune est éligible au financement de la Banque des Territoires à hauteur de 50% dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et propose donc de déposer un dossier de demande de subvention.

| <b>DEPENSES (HT)</b> | <b>€</b>          | <b>RECETTES (HT)</b>                                                                         | <b>€</b>          |
|----------------------|-------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|
| Coût de l'étude      | 9 000 € HT        | Aides de la Banque des Territoires dans la cadre du programme Petites villes de demain (50%) | 4 500 € HT        |
|                      |                   | Reste à charge pour la commune (50%)                                                         | 4 500 € HT        |
| <b>Coût total</b>    | <b>9 000 € HT</b> | <b>Montant total</b>                                                                         | <b>9 000 € HT</b> |

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité:

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires, au titre du programme Petite Ville de Demain, à hauteur de 50 % du montant HT, soit 4 500 € HT
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

**Objet n°69 : Etude pour la végétalisation des cours d'école maternelle et élémentaire les Champs du Bois – Demande de subventions auprès de la Banque des Territoires**

La Commune a engagé une concertation avec les enseignants des écoles les Champs du Bois, les parents d'élèves et les agents périscolaires afin de mener une réflexion sur la végétalisation et l'aménagement des cours d'école.

Pour mener à bien ce projet, la commune a besoin de réaliser une étude. Cette mission de maîtrise d'œuvre s'élève à 9 800 € HT.

Madame le Maire précise que la Commune est éligible au financement de la Banque des Territoires à hauteur de 50% dans le cadre du programme Petites Villes de Demain et propose donc de déposer un dossier de demande de subvention.

| <b>DEPENSES (HT)</b> | <b>€</b>   | <b>RECETTES (HT)</b>                                                                         | <b>€</b>   |
|----------------------|------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| Coût de l'étude      | 9 800 € HT | Aides de la Banque des Territoires dans la cadre du programme Petites villes de demain (50%) | 4 900 € HT |

|                   |                   |                                      |                   |
|-------------------|-------------------|--------------------------------------|-------------------|
|                   |                   | Reste à charge pour la commune (50%) | 4 900 € HT        |
| <b>Coût total</b> | <b>9 800 € HT</b> | <b>Montant total</b>                 | <b>9 800 € HT</b> |

Le Conseil municipal, après délibération à l'unanimité:

- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires, au titre du programme Petite Ville de Demain, à hauteur de 50 % du montant HT, soit 4 900 € HT ;

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

### **Objet n° 70 : Révision des loyers communaux**

Les loyers des logements communaux sont révisibles chaque année au 1<sup>er</sup> juillet, en fonction de l'indice de référence des loyers du premier trimestre de l'année en cours, publié par l'INSEE ; au premier trimestre 2024, il s'élève à + 3.50 %. Mme la Maire propose à l'assemblée, sur la base de l'indice de référence des loyers, l'indexation des loyers communaux, révisibles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024, selon le barème suivant :

Le Conseil municipal approuve les loyers des logements communaux, à l'unanimité :

|                                                 |              |
|-------------------------------------------------|--------------|
| - Logement n° 1 – 5 rue de la Cure - Benet      | <b>248 €</b> |
| - Logement n° 2 – 5 rue de la Cure - Benet      | <b>200 €</b> |
| - Logement n° 3 – 5 rue de la Cure - Benet      | <b>248 €</b> |
| - Logement n° 4 – 5 rue de la Cure - Benet      | <b>217 €</b> |
| - Logement cimetière, rue des Granges Dixmières | <b>377 €</b> |
| - Logement école du Champ du Bois               | <b>414 €</b> |
| - Logement rue de la mairie – Lesson            | <b>383 €</b> |
| - Logement 46 rue de la combe – Benet           | <b>258 €</b> |
| - Logement n° 1 - 48 rue de la combe – Benet    | <b>584 €</b> |
| - Logement n° 2 - 48 rue de la combe – Benet    | <b>512 €</b> |
| - Logement n° 3 - 48 rue de la combe – Benet    | <b>481 €</b> |
| - Logement studio - 48 rue de la combe – Benet  | <b>176 €</b> |

- **ADOPTÉ** les montants des loyers ci-dessus.

### **Objet n° 71 : Marché de denrées alimentaires - Contrat de prestations de services pour assistance à maîtrise d'ouvrage**

Madame la Maire propose de renouveler le contrat de prestation de service (AMO) avec Optimarché, dans le cadre de la préparation de repas du restaurant scolaire.

La convention prévoit notamment :

- un accompagnement juridiquement et techniquement dans la construction et la réalisation de ses marchés publics de fourniture de denrées alimentaires,
- un accompagnement informatiquement pour le suivi administratif et l'exécution de ses marchés publics de fournitures et de services,
  
- CONSIDÉRANT qu'un tel dispositif présente un intérêt tant pour la sécurité juridique et le respect des règles liées au code des marchés publics, que pour faciliter l'exécution des marchés grâce à un support informatique,
- CONSIDERANT que l'offre proposée par la société Optimarché correspond aux besoins exprimés par la commune,
- Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :
- - **DÉCIDE** le recours à un prestataire pour l'accompagner dans la construction, la réalisation et l'exécution de ses marchés publics de fournitures et de services,
- - **DÉCIDE** de conclure avec la société Optimarché un contrat de prestation de service pour une durée de 16 mois, renouvelable deux fois 12 mois par tacite reconduction,
- - **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal,
- - **AUTORISE** Madame la Maire à signer tout document relatif à cette décision

**Objet n°72 : Approbation du dossier de consultation et de la procédure pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique du logement de Lesson**

Mme le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réalisation des travaux de rénovation énergétique du logement de Lesson, qui sont éligibles à la DSIL 2024 et dont la maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau ACE.

A cet effet, il est proposé de lancer une consultation des entreprises sous forme de procédure adaptée.

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises;
- **AUTORISE** Mme le Maire à engager une procédure adaptée de mise en concurrence ;
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à la consultation.

**Objet n° 73 : Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement des cheminements piétons dans le centre-bourg**

Mme la Maire rappelle au Conseil municipal la consultation en procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement des cheminements piétons dans le centre-bourg.

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise **EUROVIA**, pour un montant de :

- **Tranche ferme : 53 756,20 € HT**
- **TO1 : 9 291,00 € HT**
- **TO2 : 3 525,00 € HT**
- **TO3 : 6 506,60 € HT**

Aussi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Mme la Maire à signer le marché avec l'entreprise ci-dessus.

#### **Objet n°74: signature d'une convention « Parcours Emplois Compétences » et création d'un emploi en contrat à durée déterminée**

Mme le maire informe le conseil municipal de la possibilité de signer avec l'Etat une convention PEC (Parcours Emplois Compétences) pour un agent qui serait affecté aux services techniques, ce qui permettrait de renforcer les services et également de répondre à un besoin d'insertion professionnelle.

Elle propose la signature d'une convention « Parcours Emplois Compétences » avec l'Etat et la création d'un emploi à durée déterminée correspondant.

Cet emploi serait pourvu par un agent en contrat, sur la base de 30 heures hebdomadaires, pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Si besoin, le contrat pourra être porté à 35 heures, en fonction des nécessités de services.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** le maire signer la convention « Parcours Emplois Compétences » et la signature du contrat à durée déterminée, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 et pour une durée de 9 mois.
- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont prévus au budget 2024 et seront prévus au budget 2024.

#### **Questions diverses**

- Présentation de Mme Chevalier, nouvelle pharmacienne de Benet.
- La plaque en l'honneur d'Angéline Thibaudeau (port d'Aziré) doit être reprise.
- Une proposition pour la signalétique des peux retenue, lancement de la fabrication. Prise d'une photo panoramique. Journée du patrimoine le 21 septembre.
- Présence d'un stagiaire en BTS DATR du lycée Bel Air, qui travaille sur le thème de la citoyenneté (heure civique, programme MOBY, etc...)
- Projet de graffiti sur le transformateur de la rue de l'Aumônerie, sur le thème du sport.
- Information sur les mouvements d'enseignants dans le collège et les écoles.
- Début de travail de concertation entre la restauration des écoles publiques et de l'EHPAD. L'idée dans un premier temps serait de trouver des repas en commun et travailler sur les fournisseurs de fruits et de légumes quand cela est possible.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H**